



CC du Piémont Cévenol (Siren : 200034411)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Quissac
Arrondissement	Le Vigan
Département	Gard
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	16/07/2012
Date d'effet	01/01/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Fabien CRUVEILLER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	13 Bis Rue du Docteur Rocheblave
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	30260 QUISSAC
Téléphone	04 66 93 06 12
Fax	04 66 80 59 23
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	22 715
-----------------------------	--------

Densité moyenne 50,19

Périmètre

Nombre total de communes membres : 34

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
30	Aigremont (213000029)	789
30	Bragassargues (213000508)	169
30	Brouzet-lès-Quissac (213000540)	304
30	Canuales-et-Argentières (213000656)	476
30	Cardet (213000680)	930
30	Carnas (213000698)	535
30	Cassagnoles (213000714)	438
30	Cognac (213000870)	215
30	Conqueyrac (213000938)	108
30	Corconne (213000953)	633
30	Cros (213000995)	251
30	Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac (213001068)	769
30	Fressac (213001191)	163
30	Gailhan (213001217)	279
30	La Cadière-et-Cambo (213000581)	230
30	Lédignan (213001464)	1 525
30	Liouc (213001480)	334
30	Logrian-Florian (213001506)	269
30	Maruéjols-lès-Gardon (213001605)	273
30	Monoblet (213001720)	785
30	Orthoux-Sérignac-Quilhan (213001928)	450
30	Pompignan (213002009)	943
30	Puechredon (213002082)	47
30	Quissac (213002108)	3 406
30	Saint-Bénézet (213002348)	292
30	Saint-Félix-de-Pallières (213002520)	213
30	Saint-Hippolyte-du-Fort (213002637)	3 881
30	Saint-Jean-de-Crieulon (213002652)	246
30	Saint-Nazaire-des-Gardies (213002892)	84
30	Saint-Théodorit (213003007)	558
30	Sardan (213003098)	353
30	Sauve (213003114)	1 950
30	Savignargues (213003148)	243
30	Vic-le-Fesq (213003494)	574

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 31

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Assainissement non collectif

Instruction des demandes d'installation nouvelle ou de réhabilitation (conception et implantation). Contrôle de bonne exécution des travaux. Diagnostic des installations existantes. Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes. Actions visant à favoriser les réhabilitations d'assainissement non collectif cofinancées par les institutions publique (agence de l'eau, conseil général).

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

Est déclaré d'intérêt communautaire : - la mise en œuvre ou le soutien d'actions de sensibilisation et d'éducation à la protection de l'environnement à l'échelle intercommunale Missions hors GEMAPI : Actions en faveur de la protection et de la conservation des eaux superficielles et souterraines. - études, conseils et animation relatifs à la lutte contre les pollutions et l'amélioration de la qualité des eaux - information et sensibilisation sur la gestion équilibrée de la ressources en eau à l'échelle du bassin versant ou des sous-bassins versants - études, conseils et animation relatifs à la protection et à la conservation des eaux superficielles et souterraines - études, conseils et animation relatifs à la gestion équilibrée des usages des eaux souterraines et superficielles - études conseils et animation relatifs à la gestion quantitative de la ressource en eau - étude plan de gestion et animation relatifs aux canaux d'irrigation qui s'intègrent dans un plan de gestion - plan de gestion de la ressources à l'échelle de sous-unités hydrographiques Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques d'intérêt de bassin. - mise en place et exploitation de stations de mesures d'observatoires et de démarches de bancarisation de données d'intérêt de bassin - Concours à l'animation et à la concertation dans les domaines de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. - Concours à des actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation, à la gestion de crise et aux actions de développement de la conscience du risque. - Participation à la rénovation du patrimoine non protégé accessible au public et appartenant au public et appartenant au domaine public et ayant une valeur historique culturelle et/ou architecturale dans le cadre des opérations plan patrimoine cofinancée par le conseil général ou la région - la rénovation du patrimoine non protégé accessible au public et appartenant au domaine public et ayant une valeur historique et / ou architecturale dans le cadre de projet thématique à l'échelle du territoire

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement

- élaboration et mise en œuvre du plan

- Contribution à la transition énergétique

élaboration mise en œuvre d'un PACET

Sanitaires et social

- Action sociale

Acquisition, construction, extension, réhabilitation, aménagement, entretien et gestion de structures d'accueil d'intérêt communautaire. Actions d'intérêt communautaire en direction des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Actions sociales d'intérêt communautaire. Actions d'intérêt communautaire en matière d'emploi-formation. Emploi et formation : - l'Accueil, l'information et l'orientation -en partenariat avec les acteurs institutionnels du secteur- des demandeurs d'emploi, des jeunes et des employeurs du territoire dans l'objectif de les aider dans leur recherche d'emploi et de formation, de construction d'un projet professionnel, d'une reconversion ou d'une création d'entreprise - L'aide aux petites entreprises avec notamment l'accueil, le conseil et la coordination de l'offre et de la demande d'emploi - La mise en oeuvre d'actions visant à favoriser : le retour à l'emploi avec organisation d'ateliers thématiques et de manifestations, l'accès à la formation en créant des antennes de proximité travaillant en partenariat avec les acteurs du secteur dans l'objectif de faciliter l'orientation du public. Actions sociales d'intérêt communautaire : - gestion de lieux ressources (hors mission CCAS) - mise en œuvre d'actions visant à favoriser : la venue de permanenciers sociaux, le désenclavement territorial avec le mise à disposition de bureaux et de NTIC (visioconférence). Structures d'accueil d'intérêt communautaire : Sont

déclarés d'intérêt communautaire en matière de petite enfance : - les établissements d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans hors cadre scolaire - Sont déclarés d'intérêt communautaire en matière d'enfance jeunesse : - les accueils de loisirs sans hébergement pour les enfants entre 3 et 17 ans - les espaces ado pour les jeunes de 12 à 17 ans. Actions d'intérêt communautaire en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes : Est déclaré d'intérêt communautaire en matière d'enfance jeunesse : - l'organisation et la mise en place d'actions de formation en direction des jeunes : BAFA, BAFD, Premiers secours, Surveillant de baignade. - les actions socio-éducatives, socio-culturelles et de prévention en direction des enfants et des jeunes de moins de 25 ans suivantes : les échanges dans le cadre du programme européen type Erasmus, l'accueil du services civiques. Est déclaré d'intérêt communautaire en matière de petite enfance et enfance jeunesse : - la coordination et la contractualisation avec tous les partenaires institutionnels ou non intervenant dans les domaines concernés - l'appui technique et le soutien financier des associations intervenant dans le cadre du projet éducatif local (PEL).

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

Établissements d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans hors cadre scolaire les relais d'assistance maternelles Est déclaré d'intérêt communautaire en matière de petite enfance les actions de soutien à la parentalité suivante : la mise en place d'un lieu d'accueil parents enfants (LAPE) itinérant.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

Développement et aménagement économique

Création de zones d'activités économiques dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, sportive ou récréative, de l'agriculture, de l'artisanat, de l'commerce des produits aux activités commerciales de proximité.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

- Activités péri-scolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles

- La conception et l'organisation, la gestion, l'animation d'un réseau de lecture publique comprenant la mise à disposition de documents, du logiciel de gestion du réseau, le prêt de matériel informatique, la mise en ?uvre d'un catalogue commun et d'une carte de lecteur unique, la réalisation de formations et d'animations. - La mise en place d'un pôle culturel assurant la diffusion de spectacles vivants dans le cadre de la programmation à l'échelle intercommunale et de coordination et la contractualisation avec tous les partenaires institutionnels (exemple : scène nationale du Cratère, Pôle national du cirque de Languedoc...) intervenant dans le domaine concerné. - Aide à la création : facilitation de la mise en place de résidence d'artistes - La réalisation de manifestations pluridisciplinaires (minimum 5 domaines de création) dans le domaine des arts visuels avec scénographie. - La diffusion de séances de cinéma itinérant dans le cadre d'une programmation à l'échelle intercommunale. - La réalisation d'études dans le domaine culturel sur l'ensemble du territoire. - Participation à la mise en réseau des acteurs culturels.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- Organisation des transports non urbains

- Etudes et programmation

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
 - Accueil et information des touristes. - Animation du territoire par l'organisation de manifestations, d'événements.. à l'échelle intercommunale - Réalisation d'études à vocation touristique à l'échelle communautaire - Conseil aux porteurs de projets touristiques - Participation aux actions et aux études relatives au tourisme intégrant le territoire de la communauté de communes - Création, extension, entretien et promotion d'aménagements à vocation touristique, notamment itinéraires de randonnée, d'interprétation, boucle cyclotouristique,... rayonnant à l'échelle intercommunale - Création, développement, promotion de dispositifs dématérialisés à vocation touristique à l'échelle intercommunale.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat
 - Politique du logement social
 - Action en faveur du logement des personnes défavorisées
 - Amélioration du parc immobilier bâti

Autres

- NTIC (Internet, câble...)
 mise en place et gestion d'un SIG système d'information géographique
 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
30	SM de traitement des ordures ménagères et assimilés Aigoual Cévennes Vidourle (SYMTOMA) (253002869)	SM fermé	46 648
30	SM EPTB Vidourle (253002539)	SM fermé	425 242
30	SITOM de la région Sud Gard (253002950)	SM fermé	311 196
30	SM EPTB Gardons (253002711)	SM fermé	375 432

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)